

et du Cadre européen commun de référence pour les langues. Ces deux initiatives du Conseil de l'Europe avaient été largement diffusées par la Division des politiques linguistiques en 2001.

14. Plus de 30 thèmes différents ont été proposés pour une future

«Journée européenne des langues» (JEL). Les trois quarts des coordinateurs estiment qu'il est possible de réaliser dans leur pays des activités spécifiques aux JEL, essentiellement sous forme de séminaires et de conférences, de festivals et de foires.

Contact:

Division des politiques linguistiques
DGIV – Conseil de l'Europe – 67075
Strasbourg Cedex
Tél.: +33 388 41 20 00 / 26 25
Fax +33 388 41 27 88 / 27 06
decs-lang@coe.int
www.coe.int (Culture/Langues vivantes)

Profils de pays en matière de politiques linguistiques éducatives

La Division des politiques linguistiques lance une nouvelle activité en vue d'assister les Etats membres pour une réflexion sur leur politique linguistique éducative. L'objectif est d'offrir aux Etats membres l'opportunité d'entreprendre une «auto-évaluation» de leur politique dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe, qui serait axée sur les futurs développements politiques au sein du pays. Il est souligné que l'élaboration d'un profil en politique linguistique éducative ne signifie pas une «évaluation externe». Il s'agit d'un processus de réflexion par les autorités et les membres de la société civile, et le rôle des experts du Conseil de l'Europe est d'agir comme catalyseurs dans ce processus. L'activité peut être appliquée non seulement au plan national mais aussi, selon les préférences, à un domaine administratif local tel qu'une ville ou une région.

Cette activité sera lancée en Hongrie en automne 2002 et sera présentée lors de la Conférence de novembre.

Les autorités intéressées par cette activité pour 2003 ou 2004 sont invitées à contacter la Division des politiques linguistiques (decs-lang@coe.int).

Le Conseil de l'Europe proclame le 26 Septembre Journée annuelle européenne des langues

L'Année européenne des langues 2001 a été une réussite: des millions de personnes de 45 pays, ont participé à des activités célébrant la diversité linguistique et l'intérêt de pouvoir parler d'autres langues.

[WWW.coe.int/JEL](http://www.coe.int/JEL)

European Day of Languages
26 September



Journée européenne des langues
26 septembre

Pourquoi une Journée européenne des langues?

Si beaucoup de gens s'accordent à penser que nous devrions tous être polyglottes, dans de nombreux pays, seule la moitié des habitants possède une autre langue.

Il ne s'est jamais présenté autant d'occasions de travailler ou d'étudier dans les différents pays européens, mais le manque de connaissances linguistiques empêche bon nombre de personnes de saisir ces opportunités.

Du fait de la mondialisation et des structures des entreprises commerciales, les compétences en langues étrangères sont de plus en plus indispensables aux citoyens pour travailler efficacement dans leur propre pays.

L'Europe possède un véritable trésor linguistique: on compte plus de 200 langues européennes, sans compter les langues parlées par les citoyens originaires d'autres continents. Cette ressource importante doit être reconstruite, utilisée et entretenue.

L'apprentissage des langues présente des avantages pour tout le monde et à tout âge; il n'est jamais trop tard pour apprendre une langue et profiter des ouvertures qu'elle ouvre.

Apprendre les langues des autres peuples est aussi une façon de mieux nous comprendre les uns les autres et de dépasser nos différences culturelles.

Quels sont les objectifs de la Journée européenne des langues?

- Attirer l'attention du public sur l'importance de l'apprentissage des langues
- Le sensibiliser à l'existence et à la valeur de TOUTES les langues parlées en Europe
- Encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Le **thème** de la Journée européenne des langues **2002** est précisément ***l'Apprentissage des langues tout au long de la vie.***

Comment puis-je participer?

- *Passez le mot*

Aidez-nous à faire en sorte qu'un maximum de personnes soient informées de cette Journée, en diffusant la nouvelle auprès de vos amis et collègues,

dans les journaux, les lettres d'information, les sites web, au cours de réunions et à l'occasion de vos contacts avec les médias. Des idées sont lancées sur le site web indiqué ci-dessous.

L'expérience de l'Année européenne des langues 2001 montre que l'on obtient de bien meilleurs résultats à plusieurs que tout seul. La Journée est l'occasion de poursuivre et de renforcer les partenariats développés au cours de l'année sur le plan local, régional, national et international.

- *Organisez des événements*

Les partenaires de l'Année européenne des langues ont organisé avec succès plusieurs milliers d'événements, depuis de simples exposés jusqu'à des activités associant des villes entières. Une sélection d'idées pratiques, applicables à toute situation, ainsi que des informations complémentaires sont à votre disposition sur le site web du Conseil de l'Europe pour la Journée, à l'adresse www.coe.int/JEL

La Journée européenne des langues: questions les plus fréquentes:

- *Comment célébrer l'apprentissage des langues tout au long de la vie?*

L'apprentissage des langues tout au long de la vie signifie apprendre à tous les stades de la vie, dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. Il est toujours

possible d'améliorer ses compétences et d'acquérir une nouvelle langue.

- *Comment célébrer la Journée européenne des langues?*

Elle peut être célébrée dans les écoles, sur les lieux de travail ou dans les lieux publics, grâce à des activités faisant participer jeunes et moins jeunes; ceci peut concerner TOUTES les langues, qu'elles aient été apprises à l'école ou à un âge plus avancé.

- *Qui est responsable de l'organisation de la Journée européenne des langues?*

Il a été recommandé que la Journée européenne des langues soit célébrée de manière souple et décentralisée. Il n'y a aucune directive organisationnelle au niveau international, bien qu'il existe des «relais» nationaux ou des contacts dans la plupart des pays. Les coordonnées de ces «relais» sont disponibles sur le site web.

- *La Journée disposera-t-elle de son propre logo?*

Le logo de la Journée sera le même que celui utilisé pour l'Année européenne des langues. Il peut être obtenu auprès des adresses ci-dessous ou à partir du site web. Les organisateurs d'événements peuvent utiliser le logo seul ou l'accompagner des mots «Journée européenne des langues» s'ils le souhaitent,

à condition que les objectifs soient en accord avec ceux de la Journée.

- *De quelle aide pouvons-nous disposer?*

Le site web du Conseil de l'Europe propose des exemples, des suggestions et une base de données dans laquelle vous pourrez faire figurer vos propres événements. Un poster a été réalisé et mis à la disposition des autorités nationales et des partenaires potentiels, en format électronique, pour adaptation aux besoins nationaux, régionaux ou locaux. L'aide au niveau national varie en fonction des priorités et des ressources de chaque pays.

Site web de la Journée européenne des langues: www.coe.int/JEL ■

Contact:

Division des politiques linguistiques

DGIV – Conseil de l'Europe

F - 67075 Strasbourg Cedex

Tél.: +33 388 41 20 00 / 26 25

Fax: +33 388 41 27 88 / 27 06

decs-lang@coe.int

Centre européen pour les langues vivantes

Nikolaiplatz 4

A-8020 Graz

Tél.: +43 316 323554

Fax: +43 316 323554-4

information@eclm.at

Fédéralisme dans le domaine de l'éducation en Fédération de Russie

Ce projet a démarré en mars 2000 dans le cadre d'un séminaire à Snegiri (cf doc. DGIV/EDU (2000) 06). Le projet sur le fédéralisme dans le domaine de l'éducation a pour principal objectif de faire l'inventaire des questions de mise en œuvre de politiques en matière d'éducation dans le contexte de la répartition des pouvoirs aux niveaux de l'administration (autonomie fédérale, régionale et locale). En 2001, des études de cas approfondies ont été effectuées dans quatre régions (Sujets) de la Fédération de Russie: Moskovskaya Oblast, République de Chuvash, Primorskiy Kraï et Irkutsk Oblast (docs DGIV/EDU

(2000)12 et 19, (2001) 25 et 26). Les discussions ont essentiellement porté sur les contradictions dans les dispositions de lois en matière d'éducation, la décentralisation des responsabilités sur les régions sans aucun revenu minimum approprié et sur les principes de mise en œuvre de normes et d'assurance qualité dans les états fédéraux. La nécessité d'une loi fédérale sur l'éducation a également été mise en évidence, afin de donner suffisamment de souplesse à la mise en œuvre d'une politique permettant de distribuer les responsabilités entre les niveaux de gouvernance dans les domaines de l'accès, du développement de la mobilité

et du profil (formation des enseignants, technologies modernes de l'information), de l'évaluation et de l'égalité des chances en matière d'éducation. Ces questions ainsi que la décentralisation, le financement scolaire et la responsabilité de l'état dans la politique éducative seront traitées dans le cadre d'une mise en œuvre approfondie vers la fin de cette année. ■

Contact:

Mary-Ann Hennessey

Tél.: +33 (0)3 88 41 28 71

E-mail: mary-ann.hennessey@coe.int


Bulletin education

N^{os} 13 et 14 – Septembre 2002

Sommaire

Editorial

	Page
Editorial	1
Deuxième conférence des ministres de l'éducation de l'Europe du Sud-Est, Strasbourg, 19-20 novembre 2001	2
Colloque « Enseignement de la Shoah et création artistique »	4
Réforme législative en Bosnie-Herzégovine	5
Questions de reconnaissance dans le processus de Bologne	5
Rapport final – Synthèse. Année européenne des langues 2001	6
Profil de pays en matière de politiques linguistiques éducatives	7
Le Conseil de l'Europe proclame le 26 septembre journée annuelle européenne des langues	7
Fédéralisme dans le domaine de l'éducation en Fédération de Russie	8
Livres en bref	9
Calendrier des événements	10



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Ce double numéro, bien qu'il soit loin d'être exhaustif quant à la diversité des activités exécutées par la Direction de l'Éducation durant ces derniers mois, offre cependant une bonne vue d'ensemble de nos principaux travaux et de leur signification. Nous espérons aussi qu'il reflète bien notre action pour concilier les besoins d'activités ciblées des pays ou des régions avec les exigences constantes d'une coopération multilatérale plus élargie qui, dans le domaine de l'éducation, implique les 48 pays de la Convention culturelle européenne (CCE). Ces deux approches sont liées entre elles et se nourrissent réciproquement. Les activités de coopération ciblée sont exécutées à la demande des pays concernés et couvrent les divers aspects des services proposés en matière d'éducation. Elles s'inspirent de travaux assez diversifiés destinés à l'établissement de normes. Ces travaux sont la base même d'une coopération multilatérale et culturelle dans des domaines divers, tels que l'éducation à la citoyenneté démocratique (EDC), l'enseignement de l'histoire, l'impact des nouvelles technologies sur la formation et l'apprentissage, les politiques éducatives, etc.

Tout en étant variées, ces activités représentent un ensemble cohérent,

soigneusement géré par des professionnels et mis en œuvre pour refléter une « valeur ajoutée » spécifique de la contribution du Conseil de l'Europe à la coopération internationale et à sa mission politique axée sur la démocratie, la cohésion sociale et la défense des droits de l'homme, y compris les droits culturels et éducatifs. Le lecteur qui feuillette rapidement ce journal, est conforté par la notion de cohérence et d'équilibre du programme qui est aussi une bonne valeur monétaire, comme nous l'espérons, à en juger par les ressources budgétaires supplémentaires allouées par les gouvernements pour renforcer les aspects spécifiques de nos travaux, ce qui double effectivement nos possibilités de financement.

Ce double numéro témoigne du rôle de coordinateur du Conseil de l'Europe, qui a été mis en évidence lors de la deuxième conférence des ministres de l'éducation de l'Europe du Sud-Est dont les principaux objectifs consistaient à améliorer la coopération et établir des réformes (page 2). L'Organisation co-organise également un colloque sur l'Enseignement de la Shoah et création artistique. A cette occasion, les ministres de l'éducation lanceront officiellement une Journée de la mémoire de l'Holocauste dans tous les Etats signataires de la Convention culturelle européenne (CCE) (page 4).